



REGLEMENT VIDE GRENIER du 18 mai 2025 organisé par le Comité des Fêtes d'HAUCONCOURT

Emplacements limités – Clôture des inscriptions le 15 avril 2025

☒ **Ouvert uniquement aux particuliers, les professionnels ne sont pas admis.**

☒ **Rue de l'Eglise ; Rue du presbytère.**

☒ L'installation se fera le dimanche 18 mai 2025 à partir de 7 heures.

Accueil des exposants par la rue de l'Eglise.

☒ Après 8 h, les emplacements réservés et inoccupés seront perdus, pas de remboursement possible.

☒ La fin du vide-greniers est fixé à 16 heures.

☒ Les organisateurs ne sont nullement responsables des conditions météorologiques et aucun remboursement ne sera effectué.

A lire attentivement !

Sont interdits :

- les objets neufs et les objets manufacturés,
- les armes fonctionnelles ou non,
- les copies d'œuvres (musicales, cinématographiques, littéraires), les copies de jeux vidéo ou de logiciels,
- les espèces animales de toute nature,
- les aliments et boissons quels qu'ils soient consommables sur le site (réservés aux organisateurs),
- les produits toxiques (solides ou liquides),
- tabac et drogues de toute nature et tous les produits interdits par les lois.

Les marchandises proposées à la vente ne peuvent être que des objets personnels et usagés.

Devoirs et obligations de l'exposant :

- l'exposant a le devoir et l'obligation de respecter les propriétés des riverains,
- l'exposant a l'obligation de laisser son emplacement propre après son départ (se munir de sacs poubelles),
- le comité des fêtes d'Hauconcourt ne pourra en aucun cas être tenu responsable :
 - des faits délictueux commis par les exposants, leurs amis, leur famille, les visiteurs venant sur et autour du site du vide grenier ainsi que sur et autour des chapiteaux installés,
 - des accidents dont les exposants pourraient être les auteurs ou les victimes, non plus que des conséquences pécuniaires (chaque personne est tenue d'être assurée),
- les enfants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnateurs,

Droit d'entrée : 3,00 € le mètre linéaire (minimum 4 mètres).

Uniquement 1 voiture sans remorque par emplacement (camionnette type fourgon non autorisée).

(à préciser sur l'inscription)

Réservations :

Les fiches d'inscription ainsi que le présent règlement sont disponibles au secrétariat **du comité des fêtes par mail : cfh57280@gmail.com**
ainsi que sur le site officiel de la commune d'Hauconcourt : www.hauconcourt.fr rubrique «actualités».

Pas d'emplacements réservés, ils seront attribués dans l'ordre de réception postale.

Après la date de clôture, les places restantes seront attribuées d'office par l'organisateur.

Transmettre :

- la fiche d'inscription,
- la photocopie recto verso de votre carte d'identité ou de votre passeport,
- le règlement de votre emplacement selon le mode choisi (chèque, espèces, virement bancaire)

à l'adresse suivante : **M. Beauvoir Patrick, 10 rue des prés 57280 Hauconcourt**

Aucune réservation ne sera prise sur place.

Aucune réservation ne sera acceptée par téléphone.

Uniquement pour renseignements : 07 83 45 99 69